

Arrêté ministériel n° 2004-627 du 21 décembre 2004 définissant les modalités d'examen en vue de l'obtention du permis de conduire

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	21 décembre 2004
Publication	Journal de Monaco du 24 décembre 2004 ^[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématique	Immatriculation, circulation, stationnement

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2004/12-21-2004-627@2015.06.15>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 24 décembre 2004

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/2004/Journal-7683>